

NOUVELLES DE L'APRUM

NOUVELLES du 12 mars 2007

LETTRE DU 12 MARS 2007

Bonjour chez vous!

La température plutôt clémente des mois d'automne s'étant maintenue quasi constante jusqu'à la mi-janvier, l'hiver a repris ses droits et nous a rappelé, dans sa version édulcorée de ce début du 21^e siècle, l'existence des grands froids d'antan : ceux qui ont malmené nos ancêtres et qui ont enrichi leurs sujets de conversation. Mais nous n'en sommes plus là! En effet, avec l'équinoxe qui se pointe, nous nous surprenons à espérer le retour prochain de cette exubérance de la vie qui s'empare alors de tous les êtres.

AFFECTATION DÉCENTRALISÉE DES TÂCHES

Le Conseil a pris des dispositions pour équilibrer davantage et répartir sur de plus nombreuses épaules le fardeau des responsabilités associées aux activités de l'APRUM. La ventilation qui suit vous donne une première approximation des mesures retenues.

SITE WEB DE L'APRUM

Les réflexions relatives au choix du moyen de diffusion de l'information le plus susceptible d'intéresser les membres de l'APRUM ont porté sur l'utilisation du site web de l'APRUM. Le texte qui suit, rédigé par Jean-Robert Derome, illustre bien le type de préoccupations qu'il convient d'avoir à l'esprit.

Nous travaillons en ce moment sur une nouvelle version du site web de l'APRUM. En premier lieu, nous proposerons une facture du site qui devrait permettre une navigation plus simple et plus homogène. Et surtout, nous voulons inclure dans le site de nouvelles rubriques qui donneront des renseignements détaillés sur des sujets d'importance pour les membres de l'APRUM. Nous pensons, par exemple, au RRUM, à l'assurance maladie et aux différents services qui nous sont disponibles. Bien sûr, les rubriques qu'on trouve en ce moment sur le site resteront disponibles. Nous comptons sur vos réactions à cette nouvelle présentation dès qu'elle sera disponible.

RRUM

Robert Brunet , notre représentant au Comité de retraite, vous livre ci-après des commentaires intéressants au sujet du Régime de retraite de l'UdeM.

La caisse de retraite du RRUM a connu une autre très bonne année en 2006 avec un rendement très honorable de 12,2%. Ce rendement est légèrement sous la médiane, 12,9%, des grandes caisses de retraite au Canada en 2006. Le comité de retraite a demandé à la firme d'actuaire-conseils Morneau Sobeco de procéder à une évaluation actuarielle complète en date du 31 décembre 2006. Le comité a aussi choisi les 3 experts externes qui nous aideront à tirer profit de cette évaluation qu'il est statuaire de faire tous les 3 ans. Cette évaluation et nos politiques futures devront tenir compte des nouvelles dispositions de la loi 30 laquelle, adoptée par l'Assemblée Nationale le 13 décembre 2006 vise :

- 1) à améliorer le provisionnement des caisses de retraite de façon à sécuriser les prestations payables,
- 2) à améliorer les règles de fonctionnement et de gouvernance des comités de retraite et
- 3) à préciser l'étendue de la responsabilité des membres des comités de retraite ainsi que leurs délégués, représentants et fournisseurs de service.

Concrètement, les tests de solvabilité devront à l'avenir inclure une réserve pour écarts défavorables de l'ordre de 7%. La loi 30 modifie substantiellement les conditions de solvabilité requises avant de procéder à une amélioration du régime. Les détails sont très techniques, mais il faut retenir que, si la solvabilité ne dépasse pas les 107 %, les améliorations devront être financées plus rapidement. Les congés de cotisation, tant ceux de l'employeur que ceux des membres actifs, seront plus difficiles à obtenir tant que les tests de solvabilité plus sévères ne seront pas satisfaits.

Il est bon de rappeler que ces tests de solvabilité sont extrêmement stricts actuellement car ils sont basés sur les taux de rendement réels des obligations qui sont très bas (taux nominal-taux d'inflation = environ 2%). Peu de régimes peuvent actuellement afficher un ratio de solvabilité au dessus de 100% selon ce critère plutôt technique, alors que dans les faits ils sont pleinement provisionnés à long terme selon les évaluations actuarielles communément utilisées. C'est le cas de notre régime qui est pleinement provisionné pour faire face à ses obligations à l'égard des retraités sur une base de continuité du régime et compte tenu des rendements de sa caisse ces dernières années.

Aussi, des évaluations actuarielles annuelles, plutôt qu'aux trois ans, seront requises à partir de 2010 si les tests de solvabilité décrits plus hauts ne satisfont pas la norme de 100%. Ces évaluations seront coûteuses pour les régimes de retraite mais feront le bonheur des firmes d'actuaire! Une chose qui nous intéresse particulièrement et qui est nouvelle, l'utilisation de tout surplus devra respecter des critères d'équité à l'égard de tous les groupes actifs et NON-ACTIFS.

Pour ceux qui sont membres de comités de retraite, les nouvelles dispositions de la loi prévoient de meilleures protections en cas de poursuites. Le comité sera présumé avoir agi avec prudence s'il a agi de bonne foi en se fondant sur l'avis d'un expert. Les

comités de retraite devront aussi se doter d'ici le 13 décembre 2007 d'un règlement intérieur qui régira sa gouvernance. Notre comité de retraite a déjà un règlement très élaboré; néanmoins, il devra revoir le sien d'ici un an pour satisfaire les nouvelles exigences de la loi.

Durant la prochaine année, le comité de retraite entend se pencher sur deux grands dossiers qui préoccupent de plus en plus les gestionnaires des grandes caisses de retraite, à savoir :

- 1) les enjeux de l'investissement socialement responsable dans les relations de la caisse avec les gestionnaires de nos placements, ceux-ci ayant des moyens d'agir comme promoteurs de la bonne gouvernance et de la responsabilité environnementale des entreprises incluses dans nos portefeuilles,
- 2) des assouplissements envisagés aux régimes de retraite qui permettraient des retraites progressives avec salaires réduits auxquels s'ajouteraient des prestations partielles de retraite et
- 3) cette possibilité est envisagée dans un document exploratoire déposé par le ministre des Finances du Québec lors de son dernier budget.

ASSURANCE-SANTÉ

À la lumière des informations en provenance de Croix-Bleue, notre collègue statisticien Robert Cléroux a préparé, à l'intention du Conseil qui tendra sa prochaine séance le 15 mars, une analyse des données présentement disponibles. Quoi qu'il en soit, il est à prévoir que la hausse des primes à verser à compter du 1^{er} juin sera minime.

NOTICES NÉCROLOGIQUES

Le Conseil s'est déclaré favorable au maintien, dans la missive du président, des notices nécrologiques lesquelles y apparaissent depuis plus de vingt ans. Il a été par ailleurs convenu qu'un Comité de rédaction assumera d'ici peu la rédaction des textes appropriées. Pour le moment, le texte suivant provient de la plume de Jacques St-Pierre .

Tout récemment, soit le 2 janvier 2007, décédait **Félix Carrasco**, professeur titulaire retraité depuis 1997 du Département de littératures et de langues modernes. Espagnol de naissance, il obtient à Madrid (1957) une licence en philosophie et lettres puis, grâce à des études plus approfondies et d'un concours de l'État, il se qualifie, via le Ministère de l'éducation d'Espagne, pour l'obtention d'une *Catedra* , le pendant espagnol de l'agrégation française. Sa formation en « Philologie classique » à l'Université Complutense de Madrid le mène à un doctorat sur « Les syntagmes conditionnels chez Plaute ». Il poursuit ensuite ses travaux sur la littérature espagnole médiévale notamment sur la syntaxe narrative et la modélisation de la *Celestine* de Fernando Rojas et ses imitations au 16^e siècle.

Après avoir été actif dans l'enseignement supérieur en Espagne, notamment au Lycée classique de Ceuta, il se joint au personnel enseignant de l'Université d'Ottawa où, en

1977, il devient professeur agrégé. Le Département d'études anciennes et modernes de l'Université de Montréal le recrute alors pour son secteur d'études hispaniques où il apporte une contribution significative tant par son enseignement que par ses travaux d'analyse de la langue espagnole marqués au coin de la minutie du philologue et linguiste qu'il était avant tout. Cette expertise, il l'a développée tant in situ qu'au cours de nombreux congrès nationaux et internationaux et de séjours qu'il fit en Espagne.

Mû par une passion constante et authentique pour la recherche, il est resté jusqu'au dernier jour de sa maladie préoccupé par son dernier cheval de bataille, les éditions du premier roman moderne, *le Lazarillo* de Tormes. Pour ses collègues, il était la personne ressource à consulter pour tout ce qui concernait la grammaire et la langue. Félix Carrasco aura réussi à susciter des loyautés profondes parmi ses étudiants qui avaient le plus grand respect pour son perfectionnisme et la plus grande tendresse pour son personnage de savant distrait. *Note* : Je remercie notre collègue Maryse Bertrand de Munoz pour ses judicieuses suggestions.

AUTRES SUJETS INTÉRESSANTS

Parallèlement aux mesures prises pour étaler équitablement les responsabilités relatives aux activités que l'APRUM entretient pour le bénéfice de ses membres, des éléments d'importances diverses surgissent qui méritent quelques mots du président.

DÉGEL DES FRAIS DE SCOLARITÉ

La question des droits de scolarité universitaire – campagne électorale aidant – est maintenant sur la place publique et ne manque pas de susciter un vaste spectre de commentaires. Pour leur part, nos collègues Robert Lacroix et Michel Trahan ont produit un intéressant document de synthèse : *Le Québec et les droits de scolarité universitaire* paru en février 2007 dans **RAPPORT** BOURGOGNE de CIRANO. Ce texte, d'une trentaine de pages, est accessible sur le site de l'organisme [www.cirano.qc.ca].

Les retombées des décisions qui seront éventuellement prises en la matière ne manqueront pas d'affecter la situation financière de l'UdeM. Le collègue Jacques Boucher qui avait déjà réfléchi à la question comme en témoigne le texte qu'il signait dans le numéro #4 des Grains de sagesse (Printemps 2002) a pris des dispositions pour suivre de près l'évolution du dossier. Il nous reviendra sur le sujet dans de bons délais. Je vous invite à lui faire part de vos opinions. Il va de soi que la rubrique « opinions libres » du site de l'APRUM [www.aprum.umontreal.ca] vous y accueillerait volontiers.

LE CLUB INFORMATIQUE

Jean-Robert Derome rencontrera les collègues que les activités du Club intéressent jeudi le 15 mars prochain à 15 h 30 en la salle D-423 du pavillon Roger-Gaudry. Comme à l'accoutumée il saura vous intéresser.

PROPOS SAISONNIERS

Les déjeuners du 3^e jeudi du mois, tenus au Restaurant Chez Lévêque, 1030 rue Laurier Ouest, ont repris depuis janvier dernier. Notez bien les dates suivantes : 15 mars, 19 avril et 17 mai; elles vous serviront de repères lorsqu'il vous plaira de rencontrer vos collègues du Conseil.

Le prolongement exceptionnel jusqu'en mars de la période des froids caractéristiques de février – en moyenne le mois le plus ensoleillé de l'année – commence à nous interpeler et à nous faire espérer l'arrivée prochaine des signes avant-coureurs du retour des êtres à la vie. Même si nous savons pertinemment que plusieurs semaines nous séparent encore de l'apparition des perce-neige, jonquilles, trilles des bois, tulipes, etc. – ici, je dois m'excuser du fait que mes maigres connaissances ne vont guère au-delà de cette énumération simpliste – nous ne cesserons pas d'en discourir tant la « chose » nous tient à cœur.

Que la vie vous conserve dans l'affection des êtres qui vous sont chers!
Et je vous salue...

Jacques St-Pierre
Président
JSP/fsp

Vos coordonnées (adresse, appartement, téléphone, ...) changent?
Dites-le à l'APRUM : (514) 343-7635.